



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

9 DÉCEMBRE 2025

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 9 décembre 2025 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Madame Marie-Eve Boutin agit à titre de mairesse et présidente d'assemblée.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Eve Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 18h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Madame Audrey Morris, conseillère district 1
Madame Francine Gingras, conseillère district 2
Madame Mylène Therrien, conseillère district 3
Monsieur Marc-André Parent, conseiller district 4
Madame Karine Paiement, conseillère district 5
Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère district 6

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ORDRE DU JOUR

2025-12-258

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Audrey Morris et résolu UNANIMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres du conseil et présenté ci-dessous.

⊗ ADOPTÉE ⊗

⊗ ⊗ ⊗ ⊗

ORDRE DU JOUR

3 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Budget pour l'exercice financier 2026
- 3.2 Programme triennal d'immobilisations 2026-2028

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

⊗ ⊗ ⊗ ⊗



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

9 DÉCEMBRE 2025

N° de résolution
ou annotation

2025-12-259

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

3.1. Budget pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1) qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 31 décembre de chaque année un budget pour l'année à venir, sauf exception des années d'élections générales où la période est prolongée au 31 janvier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget 2026 a été rendu disponible aux membres du conseil conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1);

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le budget de l'exercice financier 2026 tel que présenté en pièce justificative de la séance et résumé par la mairesse séance tenante :

REVENUS	2026
Taxes foncières	3 847 245 \$
Tenant lieu de taxes	9 500 \$
Transferts de fonctionnement	482 241 \$
Services rendus	93 776 \$
Imposition de droits	263 250 \$
Amendes, intérêts et autres revenus	77 820 \$
TOTAL DES PRODUITS	4 773 831 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	802 032 \$
Sécurité publique	1 064 207 \$
Transport	1 179 888 \$
Hygiène du milieu	652 591 \$
Santé et bien-être	4 837 \$
Urbanisme et mise en valeur	269 083 \$
Loisirs et culture	444 501 \$
Frais de financement et autres frais financiers	424 198 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 841 339 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Remboursement de dette	336 502 \$
Conciliation fiscale	181 523 \$
Appropriation de surplus	(585 533) \$
TOTAL DES CHARGES	(67 508) \$
INVESTISSEMENTS	
Imposition de droits, transferts et appropriation	(6 088 090) \$
Dépenses d'immobilisations	6 088 090 \$
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	- \$
GRAND TOTAL ÉQUILIBRÉ	- \$

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

9 DÉCEMBRE 2025

N° de résolution
ou annotation

2025-12-260

3.2. Programme triennal d'immobilisations 2026-2028

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1) qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 31 décembre de chaque année un programme d'immobilisations (PTI) pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le projet de PTI a été rendu disponible aux membres du conseil conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1);

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le PTI pour les exercices financiers 2026 à 2028 tel que présenté en pièce justificative de la séance et résumé par la mairesse séance tenante :

PROJETS	2026	2027	2028	FINANCEMENT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Remplacement du serveur informatique des bureaux	10 150			Fonds général
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Pince désincarc.	21 340			Surplus affecté
Fonds équip. SSI	29 219			Affectation fonds réservé
Remb. Solde emprunt + nouveau pick-up officiers	89 523		65 500	Surplus affecté
Fonds véhicules SSI	130 000	130 000	130 000	Affectation fonds réservé
TRANSPORT - VOIRIE				
Réfection rue du Moulin (130m)	255 677			Financement par emprunt
Réfection rang St-André + réparation de 17 ponceaux	1 967 802			Financement par emprunt
Réfection portion Édouard VII	58 687	504 000	3 000 000	Fonds de carrière + PAVL + Hydro-Québec
Remplacement camion de TP + équipement de déneigement	10 000	100 000		Fonds de roulement
HYGIÈNE DU MILIEU				
Recherche en eau - Nouveaux puits	488 043	5 407 486		TECQ + PRIMEAU
Mise aux normes des installations sanitaires isolées	300 000			Règlement d'emprunt au secteur
Amélioration infras (Landry)	15 000			Fonds du secteur
Amélioration infras (périmètre urbain)	6 500			Fonds du secteur
Vidange de boues secteur Landry		145 000		Fonds du secteur
AMÉNAGEMENT - URBANISME				
Automobile d'inspection	8 635			Fonds général



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

9 DÉCEMBRE 2025

IMMEUBLES				
Complexe municipal	3 151 183	3 622 151		PRACIM + Emprunt
Réaménagement de la caserne + atelier de TP	22 079	151 118	1 511 175	PRACIM
LOISIRS ET CULTURE				
Aménagement de parcs et terrains jeux	18 000			Fonds de parc
Améliorations terrains sportifs	41 414			Fonds de roulement
Fonds 200e	10 000	10 000	10 000	Affectation fonds réservé
Total d'investissement	6 633 252	10 069 755	4 716 675	21 419 681 \$
Financement estimé	6 584 819	9 724 380	4 201 981	20 511 180 \$
TOTAL À DÉBOURSER	48 433	345 374	514 694	908 501 \$

☞ ADOPTÉE ☞

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse rappelle que la période de question porte exclusivement sur le budget 2026 et le programme d'immobilisations 2026-2028.

Début de la période de questions : 18h16

Aucune question dans la salle.

Fin de la période de questions : 18h16

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-12-261

5.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 18h17.

☞ ADOPTÉE ☞

Marie-Eve Boutin, mairesse

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière